

N° 255/2022

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 20 septembre 2022

Le 20 septembre 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 14 septembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'excusés : 3

Nombre d'absent : 1

VOTES

Pour : 24

Contre : --

Abstention : 4

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, LAKHDER Nadia, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, COENART Séverine, LOYSEAU David, VIEILLE Laurent, NUNHOLD Jacinthe, TABECHE Yasmina, BOUDJEKADA Ismaël

Etaient excusés :

Madame CHETTAT BENATTABOU (jusqu'à son arrivée) pouvoir à GUILLEMET J.Louis
Monsieur CHARITE Pierre pouvoir à LAKHDER Nadia
Monsieur CLEMENT Alain pouvoir à DALON Olivier
Madame SAUNIER Fanny pouvoir à MUNNIER Jean-Paul

Etait absent : DRIANO Christian**Monsieur LOYSEAU David** est désigné secrétaire de séance**OBJET****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La convocation du conseil a été faite le 14 Septembre 2022

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 26 septembre 2022

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Monthéliard le 23 septembre 2022

DÉLIBÉRATION n° 255/2022

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Rapporteur :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante les fermetures et ouvertures de postes suivants au 1er octobre 2022:

FERMETURE DE POSTE

1 poste d'adjoint technique 25/35ème

OUVERTURE DE POSTE

1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe 25/35ème

Le tableau des emplois des effectifs sera ainsi modifié au 1^{er} octobre 2022 :

GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE

Ancien effectif : 11

Nouvel effectif : 10

GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème classe

Ancien effectif : 9

Nouvel effectif : 10

A la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les fermetures et ouvertures proposées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER



Le secrétaire de séance
David LOYSEAU